TCF intégration, résidence et nationalité

IULCF

Langues Formation courte

DERNIÈRE MISE À JOUR : 20/02/2025

Durée : 1h15

Type de diplôme : Test de niveau linguistique du ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Présentation de la formation

Le TCF est le test de niveau linguistique du ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. France Éducation international est l'opérateur du ministère pour la supervision et la diffusion du test en France et dans le monde.

Le TCF évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

L'IULCF propose :

- TCF tout public (Fiche RS : RS6460 : https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6460/
- TCF IRN (Fiche RSRS6643) : RS6643 – Test de connaissance du français intégration, résidence, nationalité (TCF IRN) (francecompetences.fr)

Le TCF tout public s'adresse à toute personne de 16 ans ou plus dont le français n'est pas la langue maternelle et qui souhaite, pour des raisons académiques (étudiants, futurs étudiants, stagiaires…), professionnelles (employés ou futurs employés…) ou personnelles, faire évaluer son niveau de français.

Le TCF IRN (Intégration, Résidence et Nationalité) s'adresse aux personnes qui doivent justifier de leur niveau de français dans le cadre :

- D'une demande d'acquisition de la nationalité française (Niveau B1) ;
- D'une demande de carte de résidence longue durée (Niveau A2) ;
- D'une validation du niveau A1 dans le cadre du parcours citoyen OFII

Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN) répond aux dispositions :

- du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016et de l'arrêté du 21 février 2018 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée ;
- du décret du 30 décembre 2019du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française.

Objectifs pédagogiques de la formation

Le TCF vise à évaluer le niveau de français de personnes de nationalité étrangère et / ou non-francophones et / ou peu francophones engagées dans un parcours professionnel sur le territoire français. En effet, la langue française est reconnue comme compétence professionnelle dans les articles L6313-1 et L6111-2 du Code du travail et loi n°2017-86 du 27 janvier 2017.

La langue française est donc une compétence transversale permettant d'accéder à l'emploi,
à la formation professionnelle, à la promotion et à la mobilité professionnelle.

Évaluation des acquis et compétences

Le TCF IRN est composé de 4 épreuves obligatoires évaluant les compétences en français langue générale :

1. **Compréhension orale :** Épreuve collective : 20 questions à choix multiple (4 choix de réponses, une seule réponse correcte) **15minutes**
2. **Compréhension écrite :** Épreuve collective : 20 questions à choix multiple (4 choix de réponses, une seule réponse correcte) **15 minutes**
3. **Expression écrite :** Épreuve collective : 3 exercices **30 minutes**
4. **Expression orale :** Épreuve individuelle en face à face avec un examinateur : 3 exercices **10 minutes**

Plus d'information sur le site de France Éducation International : https://www.france-education-international.fr/test/tcf-irn?langue=f

Pour toute demande d'information, suggestion d'amélioration ou réclamation, vous pouvez contacter :

iulcf@ict-toulouse.fr

Tarif et financement

Tarif TCF IRN : 150€

Pour le TCF TP, voir détails du prix dans le dossier d'inscription.

Admission

Pré-requis

Avoir plus de 16 ans.

Modalités d'admission

Si vous souhaitez vous inscrire, vous devez :

- Télécharger le dossier d'inscription sur notre page internet dans « Documents et ressources ».
- Envoyer le dossier d'inscription avec toutes les pièces demandées, au secrétariat de l'IULCF par mail à l'adresse iulcf@ict-toulouse.fr ou déposer sur place au bureau de l'IULCF situé au 31, rue de la Fonderie, bâtiment C2, 2ème étage (horaires : du lundi au jeudi 8h-13h, 14h-17h et le vendredi 8h-13h)
- Régler les frais de scolarité selon les modalités indiquées dans le dossier d'inscription.

Délai d'accès :

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et l'admission est comprise entre une à deux semaines.

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et l'entrée en formation est comprise entre 4 et 6 semaines

Prochaines sessions :

- TCF IRN : 24 octobre 2024 (date limite d'inscription : 27 septembre 2024)
- TCF IRN : 21 novembre 2024 (date limite d'inscription : 21 octobre 2024)
- TCF TP : 12 décembre 2024 (date limite d'inscription : 14 novembre 2024)
- TCF IRN : 22 janvier 2025 (date limite d'inscription : 18 décembre 2024)
- TCF IRN : 19 février 2025 (date limite d'inscription : 22 janvier 2025)
- TCF TP: 19 mars 2025 (date limite d'inscription : 20 février 2025)
- TCF IRN : 09 avril 2025 (date limite d'inscription : 13 mars 2025)
- TCF TP: 14 mai 2025 (date limite d'inscription : 10 avril 2025)
- TCF IRN : 18 juin 2025 (date limite d'inscription : 19 mai 2025)

iulcf@ict-toulouse.fr

05.62.26.85.42

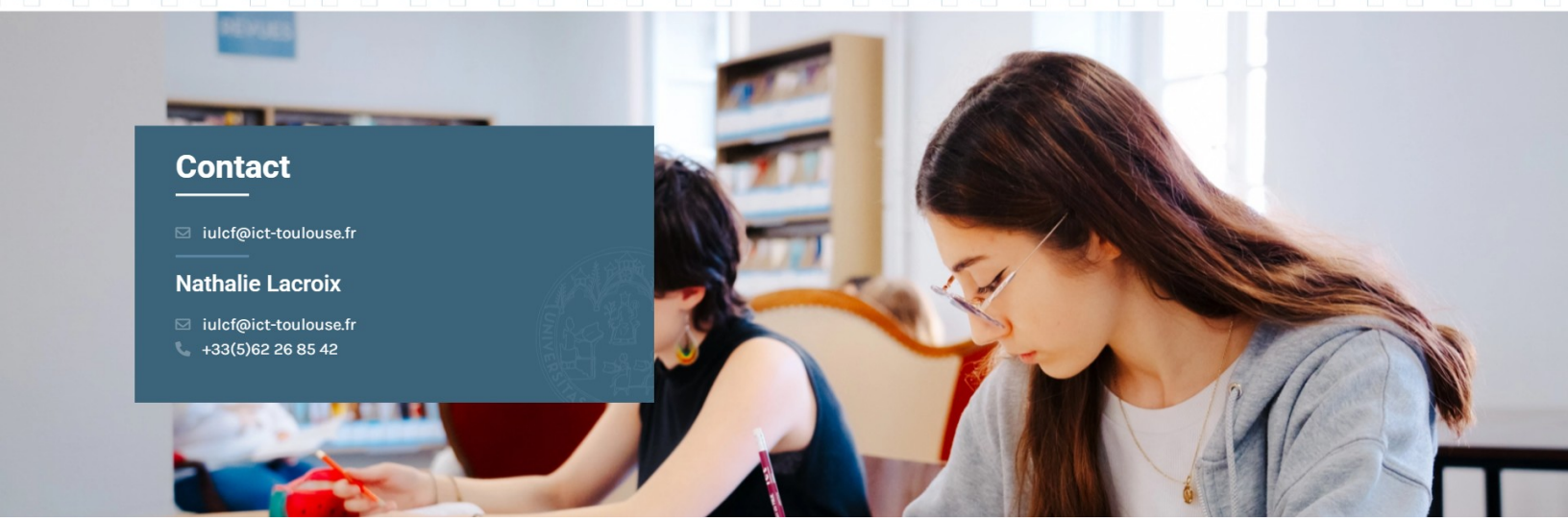

Contact

iulcf@ict-toulouse.fr

Nathalie Lacroix

iulcf@ict-toulouse.fr
+33(5)62 26 85 42